

Service: Eau et Assainissement

2 : 05.49.94.90.16

Dossier suivi par : Emilie REYNAUD

Raccordement au réseau d'Assainissement CONSTAT DE CONFORMITE

A: Monsieur GRENET Yann

Propriétaire de l'immeuble situé : 4/6 Place Saint Laurent 79200 Parthenay
Parcelle AI 122

VU le code de la Santé Publique et notamment ses articles L1331 et suivants ; VU le Règlement Sanitaire Départemental ; VU le Règlement d'Assainissement ;

Le contrôle des rejets des installations intérieures d'assainissement ayant été effectué le : 06/10/2011

Le service d'assainissement de la Communauté de Commune de Parthenay est d'avis d'agréer leur raccordement au réseau public d'assainissement. (*)

(*) Sous réserve qu'aucun ouvrage de décantation, de type fosse ou bac à graisse ou filtre, non signalés ou enterrés ne demeure raccordé au réseau public d'assainissement collectif (du fait de l'existence d'un collecteur d'eaux usées); et qu'aucune gouttière ou installation de pompage d'eaux pluviales ou de nappe, non signalée ou enterrée ne demeure raccordé au réseau d'eaux usées public d'assainissement collectif.

A cette date, les travaux sont réputés exécutés conformément aux règles de l'art, sous la responsabilité exclusive du propriétaire.

La présente attestation ne sera pas opposable à la Communauté de Communes de Parthenay si des infractions venaient à être décelées ultérieurement à l'occasion de contrôles effectués par la Communauté de Communes de Parthenay. Le propriétaire s'exposerait alors à la mise en action des voies de droit prévues par la règlementation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

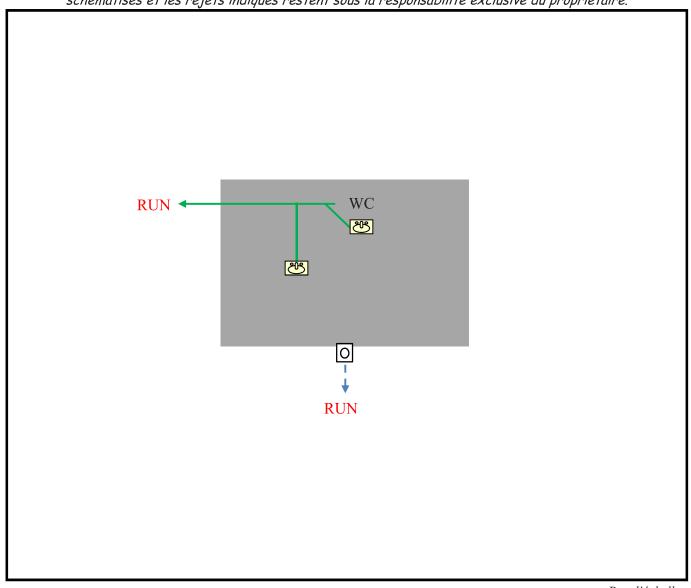
Vice-Président

M. DIEUMEGARD Jacques

Nota: conformément au Règlement d'Assainissement en vigueur, il est du ressort de l'usager d'établir, à sa charge, tout dispositif visant à la protection de sa propriété contre le reflux éventuel des eaux usées et pluviales. Les canalisations intérieures devront, de plus, être établies de manière à résister à la pression correspondant une élévation des eaux usées et pluviales jusqu'au niveau de la chaussée, pouvant entraîner un reflux.

Schéma donné à titre indicatif (non-contractuel).

Il est établi selon les dires et les observations faites lors du rendez-vous. L'emplacement des réseaux schématisés et les rejets indiqués restent sous la responsabilité exclusive du propriétaire.



Pas d'échelle

<u>Légende</u>

	Eaux usées (EU)	LL	Lave-linge		Piège à eau, grille
	Eaux pluviales (EP)	LV	Lave-vaisselle		Colonne eaux usées
	Eaux mélangées / Réseau	00	Siphon disconnecteur	~	colonne edux usees
unitaire	(KUN)	FS	Fosse septique	<u> </u>	Pompe de relevage
X	Regard de branchement				
\Box	N 11		Ouvrage de décantation	na	Dispositif non-accessible
Ш	Regard de visite	(hors fo	osses)		Limite de propriété
С	Cuisine	0	Gouttières		Limite domaine public
3	Eviers annexes, lavabo	Ы			
	2 2 4	0	Gouttières avec regard		
SDB	Salle de bain	Δ	Siphon de sol		Bâtiment